

Le rôle des gouvernements dans le système de santé canadien

Responsabilités fédérales	Responsabilités provinciales/territoriales
<ul style="list-style-type: none"> ● Établissement et administration des principes nationaux du système de santé en vertu de la <i>Loi canadienne sur la santé</i> ● Soutien financier des provinces et territoires ● Financement et/ou prestation des services primaires et complémentaires aux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Membres des Premières Nations vivant en réserve ○ Inuits ○ Membres actifs des Forces armées canadiennes ○ Anciens combattants admissibles ○ Détenus des pénitenciers fédéraux ○ Groupes de demandeurs d'asile (certains). ● Protection et réglementation en matière de santé (p. ex. réglementation des produits pharmaceutiques, des aliments et des dispositifs médicaux) ● Protection des consommateurs ● Surveillance et prévention des maladies ● Soutien à la promotion de la santé et à la recherche en santé ● Mesures fiscales liées à la santé 	<ul style="list-style-type: none"> ● Administration et prestation de la plupart des services de santé au Canada, tous les régimes d'assurance maladie provinciaux et territoriaux étant censés respecter les principes nationaux énoncés dans la <i>Loi canadienne sur la santé</i>. ● Administration des régimes d'assurance maladie ● Planification et financement des soins dans les hôpitaux et les autres établissements de santé ● Services fournis par les médecins et autres professionnels de la santé ● Planification et mise en œuvre d'initiatives de promotion de la santé et de santé publique ● Négociation des barèmes d'honoraires avec les professionnels de la santé